CONGO, RÉP. DÉM.

2015

Alexandre NSHUE MOKIME / alnmm@yahoo.fr Économiste pays (Consultant), Bureau BAD/RDC

> Ernest BAMOU / ernest.bamou@undp.org Conseiller économique, PNUD-RDC



www.africaneconomicoutlook.org



CONGO, RÉP. DÉM.

- La RDC a connu en 2014 une évolution macroéconomique globalement favorable, marquée par une consolidation de la croissance (8.9 %), une maîtrise de l'inflation (1.2 %) et un glissement quasi nul du taux de change (0.1 %).
- Dans le court et moyen terme, la croissance devrait se poursuivre compte tenu d'un contexte extérieur porteur, d'une résorption progressive du déficit infrastructurel, et d'un taux d'investissement en progression grâce à l'approfondissement des réformes.
- Malgré ses performances macroéconomiques, la RDC reste marquée par une forte pauvreté, des écarts importants de développement entre provinces, et une faible inclusion spatiale liée à la lenteur du processus de décentralisation et aux retards dans la construction de certaines infrastructures.

Vue d'ensemble

La croissance de plus de 8 % affichée par la RDC en 2014 tient au dynamisme des industries extractives et manufacturières, de l'agriculture, du commerce, et de la construction. Elle a profité d'un contexte extérieur marqué par une demande relativement soutenue et un niveau assez élevé des cours des matières premières. Aussi, elle a bénéficié des efforts d'amélioration du climat des affaires et de réduction du déficit infrastructurel. En 2015 et 2016, la tendance à la hausse de la croissance se poursuivra si le climat politico-sécuritaire intérieur demeure serein et si le contexte extérieur lui reste favorable. Elle sera impulsée par les industries extractives et l'agro-alimentaire qui attirent l'essentiel des investissements d'envergure.

Quoiqu'étant encore peu développé, le secteur privé congolais est en progression avec un taux d'investissement en augmentation quasi permanente depuis 5 ans. Les perspectives de son développement s'améliorent progressivement avec la suppression des taxes redondantes, l'assouplissement des procédures de création des entreprises et de dédouanement des marchandises, l'amélioration des infrastructures, et l'adhésion à l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

Malgré les pressions sur les prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers au premier semestre, la situation macroéconomique a été maîtrisée en 2014. L'inflation s'est maintenue à 1.2 % contre un objectif de 3.7 %. Le taux de change du franc congolais (CDF) contre le dollar américain (USD) a connu un glissement de 0.1 %. Ces résultats résultent d'une politique macroéconomique prudente et d'un rebond des recettes d'exportation.

À un an de l'échéance fixée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les indicateurs montrent que la RDC a avancé mais ces progrès restent insuffisants. Ses performances économiques ont des effets limités sur le bien-être collectif. Le marché du travail offre peu d'opportunités d'embauche, surtout pour les jeunes. La pression démographique ne permet pas de lutter efficacement contre la faim. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a mis en place un cadre accéléré du premier OMD qui vise à réduire la faim. Il s'est aussi engagé à soutenir les petits exploitants agricoles et construire des parcs agro-industriels. Les secteurs éducation et santé ont enregistré des progrès mais les capacités d'accueil et la qualité des services doivent être encore améliorées.

Le débat politique a été dominé par la question de la révision constitutionnelle et le calendrier électoral proposé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Sur le plan de la sécurité, des avancées significatives ont été enregistrées grâce aux opérations militaires menées par les Forces armées de la RDC (FARDC) avec l'appui de la Force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO).



Fortement enclavée de par sa situation géographique et l'état de ses infrastructures, la RDC est caractérisée par de fortes inégalités socio-économiques entre provinces et entre milieu urbain et milieu rural. Depuis 2007, le gouvernement cherche à les réduire grâce à un processus de décentralisation dont l'évolution est assez lente. Pour valoriser le potentiel économique du pays, il s'est aussi lancé dans un programme de construction des infrastructures pour assurer une plus grande connectivité entre territoires sans disposer d'un véritable plan-directeur d'aménagement.

■ Taux de croissance du PIB réel (%) - Afrique centrale (%) Afrique (%) 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0 2005 2006 2011 2007 2008 2009 2010 2012 2013 2014(e) 2015(p) 2016(p)

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel

Source: BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e); prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	8.5	8.9	9.0	8.2
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6.0	6.4	6.6	5.7
Inflation	0.8	1.2	1.8	4.7
Solde budgétaire (% PIB)	-1.7	-3.7	-3.9	-4.6
Compte courant (% PIB)	-10.2	-8.4	-4.1	-4.4

Source: Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

En 2014, la RDC a réalisé une croissance de 8.9 % portée par les industries extractives, le secteur manufacturier, l'agriculture, le commerce, et la construction dont les contributions à la croissance ont été respectivement de 3.1 points, 1.1 point, 1 point, 0.9 point et 0.6 point. Le secteur minier demeure le principal levier de la croissance alors qu'il crée peu de valeur ajoutée et d'emplois, et subit souvent les contrecoups des aléas des marchés mondiaux.

De 2013 à 2014, la production minière totale s'est accrue de 12.9 %. Celle de cuivre est passée de 919 588 à 1 228 106 tonnes grâce au passage de certaines entreprises de la phase d'exploration à celle d'exploitation. La production d'or a nettement augmenté passant de 8 429 kilos en 2013 à 10 340 kilos à fin août 2014. Ce résultat confirme le développement des activités à plus grande échelle grâce à de nouveaux investissements et à l'amélioration de la situation sécuritaire dans la



province orientale (principale zone d'exploitation). La production de diamant a cependant baissé de 12.7 %. L'exploitation artisanale a stagné alors que la production industrielle est passée de 522 000 à moins de 300 000 carats. Ce repli s'explique par des difficultés financières de la société minière de Bakwanga (MIBA) qui n'arrive pas à renouveler son outil de production et exploiter les gisements filoniens. Elle est toutefois en quête de capitaux frais.

La production de pétrole brut a baissé de 0.6 %. Alors que la production à terre est restée stable autour de 10 000 barils/jour grâce à un nouvel appareil de forage, la production en mer a diminué malgré le forage de nouveaux puits. Toutefois, la RDC augure de bonnes perspectives de production de pétrole. Celle-ci pourrait passer de 25 000 à 225 000 barils/jour si le pays met en valeur ses gisements du Graben Albertine et de la zone d'intérêt commun avec l'Angola sur le plateau continental. Ainsi, la surface financière du budget national couverte par les recettes pétrolières devrait s'élargir. Mais il y a nécessité d'améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur.

Dotée de 80 millions d'hectares de terres arables et bénéficiant de conditions climatiques favorables, l'agriculture est l'activité à plus forte intensité de main-d'œuvre du pays. De 2013 à 2014, elle a réalisé une croissance de 4 % grâce à une amélioration de la productivité, même si sa part dans le PIB a diminué de 2 points. Le volume de bois grume est passé de 187 034 à 227 845 m³, la production de café de 8 629 à 9 106.5 tonnes, celle d'huile de palme de 9 543 à 13 530.6 tonnes, et celle d'huile de palmiste de 996 à 1 650 tonnes. La production vivrière (fruits, légumes, et féculents) a aussi augmenté.

Essentiellement orientée vers la sécurisation et la modernisation des systèmes de production, la politique agricole du gouvernement vise à améliorer la productivité des filières par un meilleur accès aux inputs et marchés. Des réformes sont aussi en cours pour améliorer le cadre juridique et attirer davantage d'investissements.

Grâce aux efforts de modernisation de l'outil de production de certaines entreprises, la branche manufacturière a maintenu sa contribution à la croissance à 1.1 point (contre 0.5 point en 2013). D'août 2013 à août 2014, la production de farine de froment est passée de 128 324 à 129 837 tonnes, celle de boissons alcoolisées de 3 094 à 3 395 milliers d'hectolitres, et celle de boissons gazeuses de 1 318 à 1 473 milliers d'hectolitres. Cependant, la branche manufacturière continue à faire face aux coupures intempestives dans la fourniture d'énergie qui pèsent sur les coûts de production ainsi qu'à la concurrence étrangère qui restreint les débouchés pour les entreprises locales.

Les secteurs eau et électricité ont enregistré une amélioration en 2014. La réhabilitation en cours des équipements de la SNEL (Société nationale d'électricité) et de la REGIDESO (Régie de distribution des eaux) s'est traduite, entre juillet 2013 et juillet 2014, par un accroissement du volume de production d'électricité de 11.3 % et du volume de production d'eau de 6 %. Des efforts devraient être fournis pour accroître l'offre d'énergie et améliorer sa distribution. À cet effet, le Parlement a voté une loi sur la libéralisation du secteur de l'électricité. Les études prospectives étant finies, le gouvernement a aussi annoncé le début de l'exploitation de gaz méthane sur le Lac Kivu à partir de 2015.

Les efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer les infrastructures du pays ont préservé le dynamisme de la branche construction dont la contribution à la croissance a été de 0.6 point en 2014. Avec l'amélioration du droit de propriété privée et les besoins en logement, le secteur immobilier offre de grandes opportunités d'affaires. Il est en forte progression dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani où ont été érigés plusieurs nouveaux bâtiments (résidences et hôtels).

Globalement, le secteur tertiaire a réalisé une croissance de 7.4 %. Le commerce s'est développé grâce à un faible niveau d'inflation et de volatilité du taux de change. Les activités visant à relancer et à moderniser le transport se sont aussi intensifiées. Après avoir créé en 2013, l'entreprise Transport au Congo (Transco) avec un parc de plus de 500 bus, le gouvernement a



acheté, en 2014, 250 véhicules additionnels qui ont été vendus à crédit aux opérateurs privés pour améliorer la qualité des services. En partenariat avec Air France-KLM, il a créé la compagnie Congo Airways qui comptera une dizaine d'avions dans sa flotte à son lancement en 2015. Pour stimuler le transport fluvial et lacustre, le gouvernement a interdit la perception de 36 taxes illégales par les administrations et services de la Direction générale des recettes administratives et domaniales et a réhabilité le bateau courrier Colonel Kokolo (d'une capacité de 1 200 passagers et 2 000 tonnes de marchandises). La branche des télécommunications a enregistré un taux de croissance de 21.3 % et a accueilli un nouvel opérateur : YozmaTime Turns.

S'agissant du secteur financier, sa contribution à la croissance s'est accrue de 0.1 point par rapport à 2013 et le volume de ses transactions a augmenté de 5 %. Ceci tient à la baisse du portefeuille des créances douteuses, au développement de la monétique, et à la poursuite de la bancarisation de la paie des agents de l'État.

La demande, aussi bien intérieure qu'extérieure, a constitué un levier de croissance important en 2014. Rapportés à leurs niveaux de 2013, la consommation des ménages et l'investissement brut se sont respectivement accrus de 11.7 et 11.5 %. La reprise économique amorcée dans certains pays avancés et émergents a permis un rebond des recettes d'exportation ainsi qu'une entrée de capitaux. Les investissements directs étrangers (IDE) ont été plus orientés vers le secteur minier, l'agro-alimentaire et les télécommunications.

Les perspectives de croissance sont prometteuses, soutenues par une importante demande extérieure des principaux produits d'exportation du pays, un taux d'investissement en hausse, et un allègement progressif des contraintes infrastructurelles. Toutefois, quelques risques persistent. Une éventuelle détérioration de la situation politique intérieure, dans le contexte des élections générales en 2015 et 2016, et la résurgence des foyers de tensions dans la partie Est du pays risquent de ralentir certaines activités et de mettre à mal la stabilité macroéconomique. Il y a lieu aussi de craindre les effets d'un éventuel plongeon des cours des matières premières.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

Tableau 2. I Ib pai S	ecteur (en pourcentage	du l'Ibj
	2009	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	25.2	23.3
dont pêche	0.0	0.0
Activités extractives	4.5	4.9
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	•••	
Activités de fabrication	25.1	23.6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.2	1.2
Construction	4.3	4.8
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	12.0	13.5
dont hôtels et restaurants		
Transports, entreposage et communications	12.6	14.1
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	7.3	6.8
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	5.2	5.0
Autres services	2.6	2.9
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Afin de réduire la vulnérabilité du pays vis-à-vis des chocs exogènes et risques découlant de ses réserves budgétaires limitées, la politique macroéconomique s'est fondée sur la nécessité d'élargir l'espace fiscal, garantir la stabilité des prix intérieurs et renforcer les ressorts de la



croissance économique. Pour ce faire, le gouvernement s'est efforcé d'accroître le rendement des impôts et rationnaliser les dépenses publiques. La Banque Centrale du Congo (BCC) a, quant à elle, régulé l'offre monétaire en fonction du développement de l'activité économique. Elle s'est aussi engagée dans le processus de dédollarisation de l'économie afin d'accroitre l'efficacité de la politique monétaire.

Politique budgétaire

Pour pouvoir riposter aux éventuels chocs exogènes, le gouvernement a décidé de se doter de marges budgétaires conséquentes. À cet effet, il s'est efforcé d'accroître les recettes fiscales, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Plusieurs exonérations et traitements préférentiels ont été annulés. Pour préserver la viabilité financière de l'État, les choix budgétaires ont été rationnalisés et les dépenses ont été limitées sans porter préjudice au programme de développement des infrastructures.

De 2013 à 2014, les recettes publiques sont passées de 3 519.75 à 3 775.19 milliards CDF, soit une hausse de 7.26 % justifiée par l'amélioration du rendement des administrations fiscales. Cependant, le taux d'exécution du budget en recettes a baissé passant de 59.4 à 50.7 % car les assignations budgétaires étaient trop optimistes. Au niveau provincial, les recettes ont augmenté suite à la publication de la nouvelle nomenclature des recettes et taxes provinciales ainsi qu'à l'amélioration des cadres organiques et fonctionnels des directions provinciales des recettes.

Dominées par les postes rémunérations et fonctionnement (41.8 et 18.8 % du total), les dépenses publiques ont représenté près de 20 % du PIB. Alors que l'enveloppe des rémunérations a augmenté de 12 % par rapport à 2013, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 27 %. Celles en capital se sont accrues en raison des travaux de réhabilitation et construction des écoles, centres de santé, infrastructures de transport et d'énergie ainsi que de ceux du parc agroindustriel de Bukanga-Lonzo (province du Bandundu). Globalement, les finances publiques ont affiché un déficit acceptable de 3.7 % du PIB. Toutefois, plusieurs dépenses engagées n'ont pas été liquidées, ce qui a porté les arriérés à plus de 220 milliards CDF.

En octobre 2014, le gouvernement a soumis au Parlement, son projet de budget 2015 arrêté en équilibre à 8 363.2 milliards CDF (8.93 milliards USD), soit une hausse de 1.1 % par rapport au . "budget précédent. Les recettes intérieures représentent 79 % du budget et l'aide extérieure 21 Du côté des dépenses, il est prévu une hausse des salaires de 11.4 % suite à la mécanisation des nouvelles unités de l'administration publique et à la correction de certains barèmes ainsi que des tensions salariales. Cependant, il est prévu une baisse de la part des dépenses de fonctionnement. S'agissant des dépenses en capital, elles devraient augmenter de 10.7 % sur fonds propres et baisser de 13.7 % sur ressources extérieures.

Pour soutenir la croissance, le gouvernement poursuivra en 2015, sa politique budgétaire axée sur la relance de la demande et la modernisation des infrastructures, particulièrement dans les secteurs ayant un impact considérable sur le bien-être social (énergie, transport, éducation et santé). Aussi, il s'emploiera à élargir l'espace fiscal pour mieux couvrir les dépenses publiques et constituer des amortisseurs budgétaires. Pour améliorer la gouvernance des finances publiques et la mettre en harmonie avec la stratégie de développement, le gouvernement s'efforce tant au niveau central que provincial, de mettre en place des budgets-programmes qui s'inscrivent dans les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT).



Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Total recettes et dons	12.8	18.0	20.1	17.4	16.4	16.2	16.4
Recettes fiscales	7.9	12.4	14.9	13.0	12.9	12.1	12.0
Dons	4.9	5.6	5.2	4.4	3.5	4.1	4.4
Total dépenses et prêts nets (a)	13.2	19.1	19.5	19.2	20.0	20.1	21.0
Dépenses courantes	11.2	13.4	12.5	11.4	12.1	13.0	14.2
Sans intérêts	9.1	11.7	11.0	10.1	11.0	11.9	13.2
Salaires	3.3	5.0	5.0	5.1	6.2	7.5	9.0
Intérêts	2.1	1.7	1.5	1.3	1.0	1.1	1.0
Dépenses d'investissement	2.0	5.7	7.0	7.7	7.9	7.2	6.9
Solde primaire	1.7	0.6	2.1	-0.4	-2.6	-2.8	-3.6
Solde global	-0.4	-1.2	0.6	-1.7	-3.7	-3.9	-4.6

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source: Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Avec la consolidation de la croissance dans le pays et la reprise timide de l'économie mondiale, la politique monétaire a visé en 2014, à contenir l'inflation à un niveau bas, stabiliser le taux de change, assurer un bon financement de l'économie et amorcer sa dédollarisation. Ainsi, la masse monétaire a été ajustée en fonction du développement économique et le taux directeur a été maintenu à 2 %. Le coefficient de réserve appliqué aux dépôts favorise désormais la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères (3 et 7 % pour les dépôts à terme et à vue en monnaie nationale contre 7 et 8 % pour les dépôts en devises).

Suite à une faible progression de la base monétaire et des dépôts en devises par rapport à 2013, l'inflation a atteint 1.2 % contre une cible de 3.7 %. Ses principaux déterminants sont la hausse des prix alimentaires et celle des prix des produits énergétiques. La stabilité du taux de change, autour de 930 CDF/USD, a été confortée par un niveau relativement bon des réserves de change (1 652.67 millions contre 1 745.41 millions USD en 2013). Sur le marché monétaire, l'encours du billet de trésorerie (BTR), désormais dénommé « bon BCC », a baissé (64.6 milliards contre 164.3 milliards CDF en 2013) grâce à un resserrement du crédit net à l'État, occasionnant ainsi une injection de 99.7 milliards CDF.

Pour capter durablement la liquidité oisive, réduire les pressions à court terme et jeter les bases de la mise en place d'un véritable marché financier, la BCC a apporté, début 2014, quelques modifications dans le cadre opérationnel de la politique monétaire. La maturité pour le bon BCC est portée à 84 jours. Une nouvelle réglementation de change a été aussi édictée. Entrée en vigueur en septembre 2014, elle s'inscrit dans le cadre de la dédollarisation de l'économie et vise à accroître l'efficacité de la politique monétaire. Elle consacre dorénavant la primauté du CDF sur le territoire national en tant que monnaie de règlement des transactions et prestations de services ainsi que de paiement de tous les impôts, droits et taxes.

En 2015, la BCC entend maintenir sa politique d'argent bon marché (taux d'intérêt bas et assouplissement des conditions d'accès au crédit) pour aider le secteur financier à mieux soutenir la croissance. Elle compte également introduire de nouveaux instruments financiers. Aussi, elle veut accélérer la dédollarisation grâce à un respect scrupuleux de la nouvelle réglementation des changes.



Coopération économique, intégration régionale et commerce

La position extérieure du pays s'est améliorée en 2014 grâce à l'évolution favorable des transferts courants et au resserrement du déficit de la balance commerciale, de la balance des services et de la balance des revenus. Les exportations en volume ont progressé de 13.3 % grâce à la demande mondiale des minerais qui représente 80 % du total des exportations du pays. Suite aux besoins croissants en équipement des entreprises et à l'expansion du commerce, les importations ont augmenté de 15.4 %. Les biens de consommation et d'équipement ont totalisé 71 % des importations. Le compte capital a affiché un accroissement du volume des opérations de 12 % en raison des transferts au profit de l'État au titre des investissements publics et de la hausse des IDE. Ces derniers se sont orientés vers les industries extractives, l'agro-alimentaire et les télécommunications.

La RDC a été active en 2014, au sein des différentes organisations de coopération régionale, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale (COMESA) et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Ses échanges avec ses voisins se sont intensifiés et plusieurs accords ont été signés, notamment avec l'Afrique du Sud et l'Angola. Alors que la RDC avait déjà signé avec plusieurs États voisins, des accords de circulation sans visas ou selon des règles bien définies, plusieurs de ses ressortissants vivant en Angola et en République du Congo ont été brutalement expulsés. Il en est résulté un refroidissement dans les relations diplomatiques qui a même affecté les échanges commerciaux entre les pays.

Comme plusieurs autres pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), la RDC participe aux accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE). Les négociations en cours portent sur les règles et engagements en matière de marchandises, les services, les investissements, le développement durable, la concurrence, et la facilitation des échanges commerciaux. Il est aussi prévu de faire tomber les obstacles techniques au commerce et de discuter des normes sanitaires et phytosanitaires des biens à échanger.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	rasisaa ii compies coaraniis (en poarconiago au 122)						
	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Balance commerciale	-1.3	2.7	-0.2	-0.2	-0.1	4.9	3.4
Exportations de biens (f.o.b.)	18.9	41.8	31.3	33.6	33.0	33.1	31.3
Importations de biens (f.o.b.)	20.2	39.1	31.6	33.7	33.1	28.3	27.9
Services	-3.3	-7.6	-5.7	-6.0	-5.3	-4.6	-4.2
Revenu des facteurs	-3.2	-5.5	-5.8	-9.4	-8.5	-9.0	-7.6
Transferts courants	5.0	4.4	3.7	5.4	5.5	4.7	4.1
Solde des comptes courants	-2.8	-5.9	-8.1	-10.2	-8.4	-4.1	-4.4

Source : Données de la banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Après l'atteinte en 2010, du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres et très endettés (PPTE), le gouvernement s'est efforcé à mener une politique prudente d'endettement au moyen d'un dispositif rigoureux de suivi des nouveaux engagements et un recours aux prêts concessionnels. Ce dispositif s'est révélé efficace car l'évaluation de la viabilité de la dette publique menée en 2014 par le Fonds monétaire international (FMI) atteste que la RDC est passée d'un risque élevé de surendettement à un risque modéré.

Le stock de la dette extérieure s'est chiffré à 5.19 milliards en septembre 2014 contre 6.47 milliards USD à fin 2013 et celui de la dette intérieure à 1.39 milliard contre 1.4 milliard USD à fin 2013. Ces évolutions montrent que les autorités congolaises accordent plus d'attention au remboursement de la dette extérieure qu'à celui de la dette intérieure alors que le paiement de



cette dernière permettrait à certaines entreprises locales d'améliorer leur trésorerie et de réaliser des investissements de remplacement. En 2014, le service de la dette extérieure a été exécuté pour un montant total de 126.48 millions USD plus élevé que celui attendu de 121.88 millions, soit un taux d'exécution de 103.8 % alors que le service de la dette intérieure a été faiblement exécuté (moins de 10 %).

Dette extérieure (publique et privée) /PIB Service de la dette /Exportations

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations

Source: FMI (WEO & Article IV)

Gouvernance économique et politique

La RDC affiche des résultats encourageants dans différents domaines de la gouvernance mais ces progrès ne sont pas encore à la hauteur des défis. Pour davantage libérer le potentiel de croissance économique, les autorités continuent à poursuivre un train de réformes visant à améliorer le climat des affaires, renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles et des finances publiques, améliorer la qualité de l'administration publique et renforcer la gouvernance politique se traduisant notamment par une participation à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et à l'OHADA. Pour ce faire, les capacités de l'administration publique nécessitent d'être sensiblement améliorées.

Secteur privé

Quoiqu'étant encore peu développé, le secteur privé de l'économie est en progression comme l'atteste l'indice de confiance des investisseurs publié par la BCC. De 2013 à 2014, l'investissement privé s'est accru de 7.7 % et 4 208 entreprises ont été créées. La baisse du délai de création d'une entreprise, la résorption progressive du déficit infrastructurel, l'abolition des taxes inefficientes et l'élargissement des possibilités intérieures de financement de l'économie sont autant de facteurs qui ont contribué à cette amélioration. Il reste à résoudre le problème des coupures intempestives dans la fourniture d'énergie.

Pour améliorer, sécuriser et rendre rapide les opérations du commerce extérieur en vue d'une consolidation de la croissance et un accroissement des recettes publiques, le gouvernement a officiellement inauguré le guichet unique intégral du commerce extérieur en octobre 2014. Ce



dernier est une plateforme dédiée à la facilitation du commerce grâce à une rationalisation des procédures à suivre dans le cordon douanier. Cette plateforme permettra de regrouper autour d'un même portail, tous les services intervenant dans le pré-dédouanement, le dédouanement et le post-dédouanement des marchandises afin d'assouplir les procédures et réduire le temps d'exécution des opérations. Toujours pour lever les barrières au commerce, le gouvernement a pris des mesures pour simplifier les déclarations fiscales en matière de commerce extérieur.

Après une campagne de vulgarisation qui a duré 2 ans, la RDC a effectivement basculé dans l'OHADA en 2014. Pour s'assurer de la réussite de cette réforme, des formateurs de formateurs en droit et en comptabilité sillonnent le pays et initient plusieurs utilisateurs du droit communautaire, particulièrement dans les milieux judiciaire et académique ainsi que dans les affaires.

Même si le pays est classé 184° sur 189 au classement de l'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale, Doing Business, la RDC figure parmi les dix économies du monde qui ont amélioré leur environnement des affaires en 2014. Un progrès qui s'explique notamment par la mise en place du guichet unique de création d'entreprise. Cependant, l'obtention du permis de construire est devenue plus difficile suite à l'augmentation des frais y afférents. La SNEL a rendu plus accessible le raccordement à l'électricité en réduisant le nombre d'autorisations nécessaires pour les nouvelles connexions et en allégeant le coût de la caution. Le pays a aussi amélioré l'accès à l'information sur le crédit en établissant un registre du crédit. Il a aussi renforcé la loi sur la protection des investisseurs minoritaires en imposant la nécessité d'informer le conseil d'administration des opérations entre personnes ou entités apparentées et en permettant aux actionnaires de consulter les documents relatifs à ces opérations. En outre, la RDC a assoupli le processus de paiement des impôts en simplifiant les déclarations d'impôt sur le revenu des sociétés et en abrogeant la loi sur le paiement du montant minimum imposé en fonction de la taille de l'entreprise. En revanche, le taux d'impôt minimum forfaitaire appliqué au chiffre d'affaires annuel a augmenté.

Secteur financier

Le système financier congolais est en expansion, sa taille s'accroît au fil des années ainsi que le volume de ses transactions. Une vingt-unième banque a vu le jour en 2014 et trois nouvelles institutions de microfinance (IMF) de renommée internationale ont été agréées entre 2013 et 2014. Sur la même période, les volumes de crédits et de dépôts se sont accrus de 18 et 23 % respectivement. Le total du bilan des banques a dépassé 3.5 milliards USD. Quant aux portefeuilles des impayés et crédits à risque, ils ont considérablement baissé. Les opérations financières se sont davantage développées grâce à une utilisation accrue de la monétique et à la poursuite de la bancarisation de la paie des fonctionnaires et agents de l'État.

Malgré ces performances, l'accès aux services financiers demeure encore très limité. Certes, le taux d'inclusion financière est estimé à plus de 7 % (contre 2.5 % en 2012) mais la culture financière n'est pas très répandue et le financement des petites et moyennes entreprises (PME) demeure préoccupant. Plusieurs banques et IMF ont mis en place une stratégie de downscaling visant à atteindre des segments de clientèle moins bien lotis dont les PME, mais cette offre est très limitée. Aucun prêt commercial de long terme de plus de 250 000 USD n'est accordé aux PME.

Structurellement, les crédits octroyés par le système sont toujours dominés par des crédits de court terme, avec plus de 60 % des crédits sous forme de découvert bancaire. Les crédits de long terme ne représentent même pas 10 % du total de crédits accordés, ce qui limite les effets du développement financier sur la croissance économique. Près de 80 % des dépôts bancaires et des prêts ont été libellés en devises étrangères en 2014, résultat en légère baisse par rapport à 2013 en raison des mesures prises dans le cadre de la dédollarisation de l'économie.

Le secteur financier non bancaire de la RDC demeure au stade embryonnaire malgré quelques réformes en cours. Le gouvernement a accordé à la Société financière de développement (SOFIDE) un appui de 10 millions USD en 2012 mais jusque-là, son taux d'activité demeure relativement



bas. Le secteur des assurances est toujours en situation de monopole, sa libéralisation pourrait intervenir en 2015. Dans l'entre-temps, les prestations de la Société nationale d'assurances (SONAS) demeurent de très faible qualité.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La portée et l'efficacité des politiques publiques en RDC ont longtemps été entravées par les faiblesses de l'appareil d'État dues à l'instabilité politico-institutionnelle et à l'absence d'une administration publique structurée et compétente. Les progrès en matière de sécurité à l'Est du pays ont permis de restaurer progressivement l'autorité de l'État mais il faudrait renforcer les institutions et leur donner les moyens de leurs actions. C'est dans ce cadre que la décentralisation a été préconisée et que la réforme de l'administration publique a été lancée.

Jusque-là, la décentralisation piétine en raison d'un transfert lent des compétences du pouvoir central aux autorités provinciales ainsi que de la lourdeur qui caractérise la décentralisation des finances publiques. Alors que la constitution du pays prévoit que 40 % des revenus nationaux soient rétrocédés aux provinces, en pratique la rétrocession des revenus n'est pas totale et reste régie par des accords politiques informels. De plus, la décentralisation de la gestion des ressources naturelles prévue par la loi est encore ineffective et la participation des populations locales à la prise de décisions en la matière demeure insignifiante.

Au chapitre de la réforme de l'administration, des avancées considérables en ce qui concerne la maîtrise des effectifs et la gestion des carrières ont été faites. Il en est résulté une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Des efforts de lutte contre la corruption sont en cours mais ils se heurtent à la faiblesse de la rémunération de base et à celle des mécanismes de contrôle et de reddition des comptes. Dans le cadre de l'amélioration de l'architecture institutionnelle nationale, le Président de la République a mis en place, conformément aux prescrits de la constitution, la Cour constitutionnelle et le Conseil économique et social. Ces deux nouvelles institutions devraient contribuer à l'amélioration de la gouvernance judiciaire, économique et sociale du pays.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Rétablir la transparence dans la gestion des ressources naturelles est un objectif du programme de gouvernance économique du pays. Grâce à la publication en décembre 2013, du rapport ITIE-RDC 2011, la RDC a pu réintégrer le processus ITIE en mars 2014. Dans ce même cadre, le gouvernement exécute son agenda prioritaire de réformes dans le secteur forestier axé sur le développement et la mise en route des fondements réglementaires, l'établissement du zonage, la conservation de la nature, et l'aménagement des ressources forestières. Il a aussi créé la plateforme de suivi et de dialogue participatifs du secteur des industries extractives (PSDP) pour renforcer la responsabilité et la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

S'agissant du secteur minier, les discussions avec les entreprises sont en cours dans le cadre de la révision du code minier car en l'état actuel, il ne permet pas de collecter suffisamment de recettes fiscales alors que les industries minières constituent le principal levier de la croissance économique congolaise. Selon la Banque mondiale, le potentiel fiscal du secteur minier serait 7 fois supérieur à sa contribution actuelle au budget de l'État (11 % des recettes). Le secteur minier est caractérisé par l'artisanat, des activités informelles et une importante fraude à l'exportation. Toutefois, le gouvernement s'efforce de réduire la taille du secteur informel et la fraude grâce à un renforcement des capacités de contrôle des services de la douane.

Pour améliorer la gouvernance et prévenir la corruption dans le secteur des hydrocarbures, le code organisant le secteur est en révision au Parlement. Dans sa nouvelle version, le code rendrait transparentes l'exploitation et la vente des ressources pétrolières grâce à des appels d'offre. Ceci permettra au pays d'obtenir des prix élevés.



Quoique le potentiel énergétique du pays soit important, les taux de desserte en eau potable et électricité n'ont été respectivement que de 26 et 10.3 %. Les problèmes technico-financiers de la REGIDESO de la SNEL sont à l'origine de cette situation. Toutefois, des travaux de réhabilitation et de nouveaux investissements sont envisagés. La construction en cours des centrales hydroélectriques de Kakabola et Katende permettra d'accroître l'électrification des provinces de Bandundu et Kasaï. En collaboration avec la firme zambienne ZESCO, la SNEL construit une centrale hydroélectrique sur la rivière Luapula (à la frontière Katanga/Zambie) devant produire 1 400 mégawatts (MW). Pour sa part, le gouvernement continue à rechercher des fonds pour construire le barrage hydroélectrique Inga III d'une capacité de production de 4 800 MW pour un coût estimatif de 12 milliards USD.

Contexte politique

Le débat politique a été dominé en 2014 par la question relative à la révision constitutionnelle.

À la suite du projet de calendrier électoral de la CENI (Commission électorale nationale indépendante) ainsi que du mode de scrutin qu'elle a proposé pour les élections locales, le gouvernement a soumis au Parlement un projet de révision de certains articles de la constitution. L'opposition s'est inscrit en faux par rapport à cette proposition et estime que c'est une manœuvre visant la révision d'autres dispositions constitutionnelles telles que l'article 220 qui limite à deux, le nombre de mandats du Président de la République.

Suite aux concertations politiques d'octobre 2013, le Parlement a voté en février 2014, une loi sur l'amnistie en faveur des prisonniers politiques dont la mise en exécution est en cours. Durant 13 mois, le pays avait un gouvernement démissionnaire car à l'issue des concertations, le Président de la République avait annoncé la mise en place d'un gouvernement de cohésion nationale dans lequel participeraient quelques membres de l'opposition politique. Le remaniement est intervenu en décembre 2014. Le Premier ministre sortant Augustin Matata a été maintenu et sa nouvelle équipe compte 3 vice-Premiers ministres, 2 ministres d'État, 32 ministres et 10 vice-ministres, soit 47 membres (contre 36 membres pour l'équipe sortante).

Au plan sécuritaire, le pays a connu en 2014, des avancées significatives grâce aux opérations militaires menées par l'armée nationale avec l'appui de la MONUSCO. L'amélioration de la situation sécuritaire dans la province orientale a favorisé l'exploitation de l'or. Toutefois, la situation demeure un peu volatile car la réinsertion des anciens militaires est lente et des factions rebelles résiduelles subsistent dans certains territoires.

Contexte social et développement humain

Pour rendre sa croissance inclusive, la RDC devrait mener des stratégies de développement qui favorisent la diversification économique, permettent de créer davantage d'emplois et de réduire les inégalités ainsi que de faciliter l'accès aux services sociaux de base. Les actions en cours ont donné lieu à quelques résultats mais qui restent modestes. Quoiqu'ayant baissé durant ces dernières années, l'incidence de la pauvreté (61.3 %) reste très élevée en comparaison aux autres pays d'Afrique centrale. L'indice de développement humain (IDH) a progressé de 2013 à 2014, passant de 0.333 à 0.338 mais le pays ne pourra pas atteindre la plupart des OMD en 2015. La situation nutritionnelle s'est un peu améliorée mais la malnutrition chronique touche 43 % d'enfants de moins de 5 ans ; l'insuffisance pondérale frappe un enfant sur quatre. Ces prévalences se traduisent par plus d'un million d'enfants affectés par la malnutrition aiguë et plus de 6 millions d'enfants ayant un retard de croissance.

Développement des ressources humaines

En 2013/14, les secteurs éducation et santé ont affiché des signes de progrès. Ceci se reflète par l'accroissement du taux de scolarisation (101 contre 74.8 % en 2011), la réduction des taux de



mortalité infanto-juvénile (104 contre 158 pour mille en 2011), la baisse de prévalence de certaines maladies endémiques, l'accroissement du taux de vaccination des enfants (45.3 contre 42 % en 2011), et l'accroissement de l'espérance de vie (50 contre 48.7 ans en 2011). Cependant, il reste des défis à relever en ce qui concerne l'accueil et la qualité des services.

Le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, conjugue des efforts pour réhabiliter et équiper plusieurs écoles et centres de santé. Il s'est engagé à construire chaque année, 1 000 écoles sur l'ensemble du territoire national. Pour contrecarrer les menaces permanentes de grève, il vise, grâce à la bancarisation des salaires et au développement de la monétique, à régulariser la paie des salaires des enseignants et du personnel médical quoique ceux-ci demeurent très bas. Plusieurs arriérés de salaires sont à apurer.

En septembre 2014, la rentrée scolaire a été timide. Une fois de plus, la situation sociale n'a pas permis à certains parents de subvenir aux besoins de leurs enfants pour qu'ils reprennent le chemin de l'école. Au Nord et Sud-Kivu, la rentrée a souffert des grèves lancées par le personnel enseignant en raison des revendications salariales et des arriérés de paiement. Dans certaines localités de la province de l'Équateur, des syndicats d'enseignants ont boycotté la rentrée pour protester contre le faible niveau des salaires.

L'analyse des causes de mortalité en RDC établit que le paludisme occupe le premier rang des affections avec un taux de prévalence de 60 % suivi de la fièvre typhoïde. En 2014, le pays a fait face au choléra, à la rougeole et à la poliomyélite ainsi qu'à l'épidémie d'Ebola à Boende (province de l'Équateur), déclarée sous contrôle en novembre. L'accès limité à l'eau potable et les problèmes d'assainissement liés au manque de bonnes installations hygiéniques favorisent la propagation de la fièvre typhoïde et du choléra. Des campagnes de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole ont été organisées au niveau national avec une cible de 17 millions d'enfants. Durant ces campagnes, il a été organisé l'enregistrement gratuit des enfants à l'état civil dans certaines zones. Les 4 millions d'enfants vaccinés à Kinshasa, ont bénéficié de la supplémentation en vitamine A et du déparasitage contre les vers intestinaux. La prostitution et les violences dont sont victimes les femmes entretiennent un niveau élevé de séroprévalence. La proportion de personnes infectées du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et soumises aux traitements antirétroviraux reste très faible (12 %). Toutefois, le gouvernement demeure engagé dans la lutte contre le paludisme, l'assainissement, et la sensibilisation sur le VIH/Sida.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Le paradoxe est réel en RDC entre le bas niveau de vie des populations, l'immensité de ses richesses naturelles et les récentes performances de son économie. En dépit de l'amélioration des fondamentaux de l'économie, notamment à travers la baisse sensible de l'inflation et la consolidation de la croissance, les opportunités de travail sont limitées et d'importantes discriminations sont observées entre hommes et femmes. Toutefois, dans le secteur public, des petites améliorations en matière de rémunération ont été enregistrées, notamment grâce à une meilleure maîtrise des effectifs de la fonction publique et à l'accroissement des recettes.

Afin d'assurer une croissance économique équitable, la cohésion sociale et un travail décent pour toute la population, le gouvernement a élaboré le plan opérationnel 2014-16 de son Programme national d'appui à la protection sociale (PNPS). Ce plan suggère que le nombre d'emplois à créer soit un critère d'agrément des projets d'investissements. Il envisage aussi de déployer des efforts nécessaires susceptibles d'amorcer la transition sociale à travers les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et des infrastructures en vue d'améliorer le bien-être des populations. Aussi, il entend abolir toute discrimination entre hommes et femmes sur le marché du travail.

Pour améliorer la sécurité sociale des travailleurs, le gouvernement a maintenu l'exigence d'affiliation de toutes les entreprises à l'Institut national de sécurité sociale (INSS) et à l'Institut national de préparation professionnelle (INPP). Ainsi, les entreprises affiliées se voient dans



l'obligation de verser mensuellement 8.5 % du salaire de leurs employés au titre de la cotisation patronale. Toujours pour améliorer la sécurité sociale, le gouvernement a élargi la couverture géographique de la mutuelle de santé des enseignants du niveau primaire, secondaire et professionnel de la ville de Kinshasa à la province du Katanga.

Afin de garantir le droit à l'éducation primaire et aux soins de santé de base pour tous les enfants, le gouvernement devrait consacrer plus de moyens à ces deux secteurs. C'est ainsi qu'il leur a accordé 25.2 % du budget national en 2014 contre 20.9 % en 2013. Toutefois, les montants alloués ne suffisent pas eu égard aux défis à relever. Les ménages continuent de prendre en charge une part importante des frais de scolarité et de santé alors qu'un programme de gratuité de l'éducation de base a été lancé par le gouvernement.

Égalité hommes-femmes

Malgré les prescrits de la constitution et des instruments internationaux en vigueur dans le pays en matière de genre, la RDC connait de fortes disparités de traitement entre garçons et filles en matière de scolarisation et entre hommes et femmes en ce qui concerne le travail. Même si l'accroissement du taux d'admission scolaire observé dans le pays est équitablement réparti entre garçons et filles avec respectivement 15 et 16 %, l'indice de parité des genres pour la scolarisation au niveau national, est resté inchangé depuis 2010 et se situe à 0.87 pour le primaire, 0.59 pour le secondaire et 0.48 pour le supérieur. Le taux d'alphabétisation des femmes est actuellement de 72 % contre 88.2 % pour les hommes.

Les femmes congolaises sont toujours largement sous-représentées dans les institutions du pays, avec 9.8 % de sièges occupés au Parlement pour la législature de 2011-16 contre 8.4 % en 2006-11. La proportion des femmes ne pouvant pas mener des activités économiques est estimée à 40 %. Pour contrecarrer cette situation, le gouvernement a soumis à la sanction du Parlement en 2014, un nouveau code de la famille avec comme innovation majeure, l'abolition de l'autorisation maritale avant de travailler. Aussi, le gouvernement a pris des mesures pour renforcer les capacités des femmes congolaises entrepreneures. De janvier à avril 2014, le taux d'entreprises créées en RDC, par les femmes est passé de 27 à 32 %.

Analyse thématique : développement territorial et inclusion spatiale

Fortement enclavée géographiquement (avec neuf pays voisins et un seul point de contact avec l'océan) et en raison de l'état de son réseau routier et de ses infrastructures de transport, la RDC est confrontée à des inégalités socioéconomiques marquées aussi bien entre personnes qu'entre provinces et entre milieux urbain et rural. En règle générale, les provinces disposant des réserves importantes en matières premières attirent plus d'investissements. Alors que la majorité de la population congolaise vit en milieu rural, les conditions de vie y sont de loin moins bonnes qu'en milieu urbain, notamment en termes d'accès à l'emploi, à l'énergie, à un logement convenable, et à l'assainissement. S'agissant de la dotation infrastructurelle, les zones rurales sont marginalisées. Elles sont faiblement dotées en réseaux d'électricité et d'adduction d'eau, ce qui rend difficile la création des centres de santé modernes et des établissements scolaires privés. On observe aussi des disparités importantes entre provinces en termes d'infrastructures. Bien que le taux national d'électrification soit déjà faible en lui-même (10.3 %), il n'y a que les provinces de Kinshasa (59.5 %), du Katanga (17.7 %) et du Bas-Congo (15.6 %) qui ont des taux d'électrification supérieurs à cette moyenne. Les autres provinces ont un taux ne dépassant pas 4.3 %. Si l'on s'en tient au taux de maillage routier (longueur totale des routes d'intérêt national et celles d'intérêt provincial), les inégalités infrastructurelles entre provinces paraissent encore plus profondes. Concernant le type d'habitat, à part Kinshasa, le Bas-Congo et le Katanga, toutes les autres provinces ont un habitat fait de murs en matériaux non durables avec prédominance des murs en pisé et en briques de terre adobes. Ces inégalités sont encore plus grandes en ce qui concerne les autres éléments du patrimoine immobilier (résidences et parcelles de terre).



Les inégalités de revenus dépendent du secteur d'activité, du poids de ce dernier dans l'économie de chaque province et de la localisation des activités. Ce sont les industries extractives et manufacturières, le commerce et les services qui offrent les salaires moyens les plus élevés en RDC. Les entreprises du secteur informel offrent de bas salaires en raison de leur faible productivité mais permettent toutefois à une bonne partie de la population de se nourrir et de se vêtir. L'activité financière étant fort dépendante de l'activité économique et des infrastructures, elle est plus développée dans les provinces qui affichent les meilleurs résultats économiques et où la concentration des revenus distribués et la vitesse de leur circulation constituent un attrait suffisant pour l'implantation des institutions financières. Principale activité économique du monde rural, l'agriculture occupe environ 70 % de la population congolaise. Son faible rendement est dû entre autres, à l'état rudimentaire de l'outil de production et à l'état du réseau des routes de desserte agricole. De nombreuses localités sont enclavées et ont des difficultés pour acheminer les produits agricoles vers les centres de commercialisation. D'importants stocks de produits vivriers périssent par manque de moyens de stockage. Les efforts déployés par les populations pendant plusieurs mois restent ainsi sous-valorisés, rendant les paysans de plus en plus démunis. Cette situation alimente un mouvement d'exode rural depuis le début des années 1990. Ce mouvement de population prive le secteur d'une bonne partie de sa main-d'œuvre et entraîne une explosion démographique dans les grandes villes du pays avec comme conséquence l'aggravation de la misère sociale et de la délinquance juvénile. Dans certains territoires, particulièrement dans la partie Est du pays, les conflits armés ou ethniques ont causé ou accentué les migrations. La plupart de ces conflits sont liés à un problème d'exploitation des ressources.

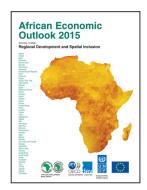
Dans le cadre de son programme d'actions, le gouvernement cherche à faire reculer la pauvreté et réduire les disparités de niveau de vie entre milieu urbain et milieu rural. Pour ce faire, il s'est engagé depuis 2007, dans un processus de décentralisation visant d'une part, à rapprocher les gouvernants des gouvernés et d'autre part, à attaquer les vrais problèmes de développement à la base ainsi qu'à réduire les écarts de niveau de développement entre provinces. Ainsi, il a été décidé un nouveau découpage territorial, le nombre de provinces devrait passer de 11 (actuellement) à 26. Depuis l'adoption de la nouvelle constitution et l'organisation des élections générales en 2006, un nouveau cadre juridico-institutionnel a été mise en place, plusieurs textes de base ont été adoptés, et les assemblées provinciales et gouvernements provinciaux ont été installés. Une approche progressive a été retenue pour le transfert de certaines compétences du gouvernement central aux autorités provinciales ; il en est de même pour les ressources publiques. À partir de 2007, le gouvernement s'est aussi lancé dans un vaste programme de reconstruction et de modernisation des infrastructures afin de le désenclaver et d'assurer une connectivité entre provinces et entre territoires pour valoriser le potentiel économique du pays. Dans ce cadre, il a signé un contrat (pour un montant de 9.2 milliards USD) avec un consortium d'entreprises chinoises pour financer la construction des infrastructures de base en contrepartie de l'exploitation des minerais du pays.

En somme, sa stratégie de développement se fonde sur la nécessité de créer des conditions devant permettre d'accélérer la création des richesses en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des populations et faciliter ainsi leur accès aux services sociaux. Par ailleurs, pour favoriser la transformation locale des ressources naturelles et agricoles, le gouvernement a décidé de créer des pôles de croissance avec l'appui de la Banque mondiale. Dans le cadre de ces pôles, et sur base de l'identification de grands bassins de production, seront incorporés des parcs agro-industriels qui assureront la complémentarité des activités des filières agricoles. À l'horizon 2015, cinq zones économiques spéciales (ZES) seront créées, chacune confiée à un opérateur privé (en partenariat avec l'État) et centrée sur des activités spécifiques. Sélectionné par appel d'offres international, il en assure la promotion auprès des acteurs économiques qu'il accompagne jusqu'à leur installation.

Toutefois, plusieurs défis restent à surmonter. Jusque-là, le transfert de compétences piétine suite à la lourdeur du transfert des recettes aux provinces. Alors que la constitution du pays prévoit que 40 % des revenus nationaux soient rétrocédés aux provinces, en pratique,



la rétrocession des revenus n'est pas totale et reste régie par des accords politiques informels. De plus, la décentralisation de la gestion des ressources naturelles prévue par la loi est encore ineffective et la participation des populations locales à la prise de décisions en la matière est insignifiante. De même, l'urbanisme en RDC demeure ponctué par l'occupation des espaces nus non viabilisés, par l'absence de cadre et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des infrastructures de base et des équipements collectifs. Les risques de catastrophes liés à l'occupation de sites menacés d'inondation, d'ensablement, d'érosion et de glissement de terrain sont très élevés. La population urbaine congolaise passera à près de 30 millions d'habitants en 2015, contre17 millions en 2000.Cette expansion rapide requiert d'importants aménagements dans l'organisation des villes et des quartiers qui les composent. Jusque-là, l'urbanisme est réglementé par le décret-loi du 20 juin 1957 qui est largement insuffisant au vu de l'inexistence dans les agglomérations, de schémas d'urbanisme approuvés et actualisés. Dans certains territoires, le développement de l'activité économique est lent en raison des coutumes et règles qui régissent l'exploitation des terres arables disponibles. Alors que le modèle économique du pays est de type libéral, il existe certaines barrières non légales pour accéder et exploiter la terre. Le pays est également touché par plusieurs conflits fonciers dus aux faiblesses de la gouvernance de l'administration territoriale qui accorde abusivement certains titres de propriété ainsi que des autorisations d'exploitation ou de construction.



Extrait de:

African Economic Outlook 2015 Regional Development and Spatial Inclusion

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/aeo-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2015), « Congo, Rép. Dém. », dans *African Economic Outlook 2015 : Regional Development and Spatial Inclusion*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/aeo-2015-52-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

